

**CONCOURS D'ACCES A LA FORMATION DOCTORALE EN VUE DE L'OBTENTION  
DU DIPLOME DE DOCTORAT AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025**

Conformément aux dispositions de l'arrêté N° 1548 du 18 Décembre 2024 portant habilitation de l'École supérieure en Sciences et Technologies de l'Informatique et du Numérique de Bejaia à assurer la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et fixant le nombre des places pédagogiques ouvertes au titre de l'année universitaire 2024-2025 ainsi qu'à la note n°455 du 18 décembre 2024 relative aux modalités d'organisation du concours d'accès à la formation de troisième cycle pour l'année universitaire 2024-2025, l'École supérieure en Sciences et Technologies de l'Informatique et du Numérique de Bejaia organisera, **le 20 Février 2025**, un concours national écrit pour l'accès à la formation doctorale.

Filière	Spécialité	Nombre de places	Épreuve	Coefficient	Horaire	Condition d'accès
Informatique	Intelligence Artificielle	8	Algorithmique Avancée	1	13h00 - 14h30	Le concours national est ouvert aux candidats titulaires, en plus du diplôme de baccalauréat, d'un diplôme de master ou d'un diplôme d'ingénieur d'Etat ou d'un diplôme sanctionnant un parcours de formation dont la durée est fixée à cinq (05) années, assurée par les écoles normales supérieures (ENS) ou d'un diplôme de Magister ou des diplômes étrangers reconnus équivalents en Informatique.
			Intelligence Artificielle	3	15h00 - 17h00	
	Réseaux et Sécurités	8	Algorithmique Avancée	1	13h00 - 14h30	
			Réseaux et Sécurité	3	15h00 - 17h00	

**IL EST À RAPPELER QUE :**

- La candidature avec zéro papier: Elle se fera exclusivement en ligne via la plateforme PROGRES <https://progres.mesrs.dz/webdoctorat/> en adoptant une démarche zéro papier, à savoir :
  - o Aucun document ne sera déposé par le candidat sur la plateforme PROGRES;
  - o Le candidat aura juste à renseigner un formulaire sur la plateforme;
  - o Les informations communiquées par les candidats seront vérifiées par son établissement d'origine.
- Le candidat ne doit pas être inscrit en formation doctorale dans aucun établissement de formation supérieure nationale ou étranger.
- Le candidat a la possibilité de participer à un (01) jusqu'à quatre (04) concours organisés par les écoles doctorales de son choix à l'échelle nationale.